PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des transports et de la protection du public
Sous-direction de la sécurité du public
Bureau des établissements recevant du public

Arrêté préfectoral n° DTPP-2020-992
du 02 NOV. 2020
portant interdiction à l'accès et à l'occupation
d'une partie de l'ensemble immobilier situé 29 rue de la Glacière à Paris 13ème

Le Préfet de Police,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-13 ;

VU le rapport d'astreinte en date du 21 octobre 2020 établi par le service des architectes de sécurité de la préfecture de police constatant à la suite d'un incendie qui s'est déclaré dans un local de stockage au sous-sol du bâtiment R+2 de l'ensemble immobilier occupé par les services de l'éducation de l'ambassade de la République populaire de Chine situé au 29 rue de la Glacière à Paris 13ème, la situation suivante :

- le feu s'est propagé aux étages supérieurs par la façade vitrée, détruisant ou déformant les châssis métalliques des baies des étages,
- deux poteaux métalliques (IPN) ont subi une légère déformation : un poteau porteur situé en façade et un second dans l'alignement à l'intérieur du local dans la même travée,
- les autres poteaux verticaux n'ont pas subi de déformation dans les parties visibles,
- le plancher haut du sous-sol, composé d'une structure métallique avec remplissage en hourdis brique est noirci par les suies,
- le plancher bas du rez-de-chaussée superposé au désordre, recouvert d'un revêtement en céramique, présente une légère déformation au droit de la zone incendiée, sans toutefois compromettre la stabilité de celui-ci à ce jour,
- le feu s'est limité au droit des façades dans les niveaux en superstructure du bâtiment R+2 et ne s'est pas propagé à l'intérieur des locaux (hormis le sous-sol) ; le plancher haut du rez-de-chaussée est intact,
- il n'est pas possible de s'assurer que les installations électriques et de sécurité de l'établissement sont toujours en état de fonctionnement notamment dans la salle polyvalente ;

CONSIDERANT qu'il existe un danger grave et immédiat pour la sécurité des usagers du bâtiment R+2 sur cour et de la salle polyvalente, situés dans l'ensemble immobilier sis 29 rue de la Glacière à Paris 13ème ;

SUR proposition du directeur des transports et de la protection du public ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont interdits à l'accès et à l'occupation, provisoirement et jusqu'à la réalisation des mesures visant à conjurer le péril, la salle polyvalente et le bâtiment R+2 sur cour de l'ensemble immobilier situé 29 rue de la Glacière à Paris 13ème.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire de l'ensemble immobilier situé 29 rue de la Glacière à Paris 13ème, occupé par le service de l'éducation de l'Ambassade de la république populaire de Chine.

Il sera affiché sur la porte d'entrée de l'immeuble et à la mairie du 13ème arrondissement.

Article 3

Le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois suivant son affichage :

- soit d'un recours administratif gracieux auprès du préfet de police - direction des transports et de la protection du public (1 rue de Lutèce 75004 PARIS),
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur - Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (Place Beauvau – 75008 PARIS).

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy à Paris 4ème) dans le délai de 2 mois suivant soit son affichage, soit le rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Article 4

Le directeur des transports et de la protection du public et le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation

Le chef de la section des polices administratives transversales
du bureau des établissements recevant du public

Claire BARTHOLOMOT

Le Directeur des Transports et de la Protection du Public

Serge BOULANGER

Préfecture de police
1 bis, rue de Lutèce – 75 195 PARIS 04
Tél : 3430 (0,06 €/min + pris d'un appel)
https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr